

**109. Appel devant la propriété**  
**1632 juillet 15 a. s. Neuchâtel**

*Demande sans réponse sur les frais en cas d'appel devant la propriété.*

Du 15 de juillet 1632<sup>a</sup> [15.07.1632] en Conseil général, presidant monsieur le  
maitre bourgeois Rosellet. [...] / [p. 589]

5

Dudit jour en Conseil estroict.

<sup>b</sup>-Déclaration de la coutume renvoyée à un autre Conseil<sup>-b c</sup>

Jonas Chastellain a faict entendre qu'ayant esté condamné par la pollice de ce  
lieu contre Pierre Bachelin de laquelle condamnation il en auroit appellé par de-  
vant la propriété, demandant déclaration du point de coustume scavoir combien  
il faut payer pour les frais advenant que ladite propriété aille sur le lieu.

10

L'affaire remise au premier Conseil.

**Original** : AVN B 101.01.01.006, p. 589 ; Papier, 22.5 × 32 cm.

<sup>a</sup> *Souligné.*

<sup>b</sup> *Ajout dans la marge de gauche.*

15

<sup>c</sup> *Ajout dans la marge de gauche d'une main plus récente au crayon : Délibérations.*